



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 16 - Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des travaux de restauration

Hôtel de Ville

Approbation de l'engagement des travaux de restauration

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

I - Travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie

Lors de sa séance du 9 mars 2017, le Conseil Municipal a validé l'engagement des travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie survenu le 25 juin 2015 au rez-de-chaussée du corps principal de l'Hôtel de Ville, faisant l'objet de la tranche ferme des marchés de travaux attribués en juillet 2017.

Ces travaux ont débuté en septembre 2017 et seront livrés fin juin 2018.

Le coût de l'opération de cette tranche est de 1 590 000 € TTC, dont la majeure partie sera couverte par l'indemnisation de l'assurance dont le montant reste à préciser.

II - Travaux de restauration

Lors de la présentation des études de diagnostic menées par l'agence CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) sur l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel de Ville, il est apparu opportun d'étendre le périmètre de protection au titre des monuments historiques et ainsi de programmer les travaux de restauration correspondants.

Cette demande d'extension du périmètre de protection portant sur le classement de l'ensemble des toitures et des façades est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Ces travaux de restauration définis en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) ont été décomposés en plusieurs tranches optionnelles :

- **Tranche optionnelle 1** : restauration de la toiture du corps central, du retour rue Jean-Jacques Rousseau et de la façade principale (coût opération TO1 : 920 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 2** : restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice (coût opération TO2 : 470 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 3** : restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques Rousseau (coût opération TO3 : 270 000 € TTC),
- **Tranche optionnelle 4** : restauration de la fontaine conformément à son état à la fin du XIX^{ème} siècle (coût opération TO4 : 140 000 € TTC).

Dans le cas où toutes ces tranches de travaux seraient engagées, le coût total de l'opération s'élèverait à 3 390 000 € TTC (hors déduction de l'indemnisation d'assurance).

A ce jour, les travaux de déconstruction des planchers des combles ont mis en évidence des désordres conséquents sur les pièces de charpente en bois. Afin de remédier aux infiltrations d'eau qui sont à l'origine des désordres, il convient d'engager des travaux de reprise des charpentes (objet de la tranche optionnelle 1 du marché) en même temps que la réfection des planchers du comble (prévus dans la rénovation des locaux sinistrés).

Il est aussi précisé qu'un parapluie (couverture provisoire) sera installé au-dessus du corps principal de l'Hôtel de Ville pour protéger des intempéries la zone de travaux avec l'engagement de cette tranche optionnelle 1.

Ces travaux, dans leur intégralité, seront livrés au début de l'année 2019.

Enfin, au vu des constats de l'état des charpentes de ce bâtiment il est nécessaire de prévoir la possibilité d'engager également les travaux de la tranche conditionnelle 2 relatifs à la restauration de la toiture de l'aile rue du Palais de Justice au-dessus de la salle du Conseil Municipal.

Pour les tranches optionnelles, des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC à hauteur de 40 % des dépenses HT, du Département du Doubs à hauteur de 20 % des dépenses HT, de la Région de Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, ainsi que d'éventuels mécénats. La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement des travaux,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement, y compris sous la forme de mécénat, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0